

Service instructeur  
Direction de la Solidarité

N° 9e/15-07

Service consulté

**FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES**  
**Trois projets d'actions mis en œuvre par les collèges François Villon de**  
**Mulhouse, Molière de Colmar**  
**et Jean-Paul de Dadelsen de Hirsingue**

Résumé : *Lors de la séance publique du 14 décembre 2006, l'Assemblée Départementale, dans le cadre de l'adoption du rapport POLITIQUE DE LA VILLE, PREVENTION ET INSERTION, a voté l'abondement, à hauteur de 40 000 €, du Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires.*

*Ce dispositif est destiné à encourager et à soutenir des projets d'actions mis en œuvre dans et aux abords des collèges afin de prévenir les violences scolaires et les incivilités.*

*Dans ce cadre, les collèges François Villon de Mulhouse, Molière de Colmar et Jean-Paul de Dadelsen de Hirsingue présentent trois projets pour un montant de 4 438 €.*

*Il est proposé d'autoriser, pour les actions présentées, le versement des financements correspondants aux collèges porteurs de projets.*

L'Assemblée Départementale a décidé de créer en 2003 un Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires destiné à encourager et à soutenir des actions mises en œuvre dans et aux abords des collèges, et visant à prévenir les violences scolaires et les incivilités.

Au titre de l'année 2007, un crédit de 40 000 € a été voté pour l'abondement de ce dispositif devenu opérationnel à la rentrée scolaire 2003-2004.

Les projets susceptibles d'être soutenus par le Conseil Général doivent impérativement émaner des établissements scolaires eux-mêmes. Si la priorité est donnée aux actions proposées par les collèges classés en ZEP, une attention particulière peut être portée aux collèges non classés en ZEP mais présentant certains indicateurs de difficultés.

Les actions mises en œuvre doivent être partenariales et mobilisatrices, argumentées et évaluées, inscrites dans la durée et en cohérence avec les actions menées sur le territoire environnant.

Le dispositif se caractérise par une grande souplesse de mise en œuvre puisque les projets peuvent être présentés tout au long de l'année et examinés au cas par cas par une Cellule Technique, composée de représentants du Service Insertion et Développement Local du Conseil Général et des Services de l'Inspection Académique.

Cette Cellule Technique, réunie le 12 mars 2007, a procédé, sur la base des documents « Demande de financement », à l'instruction des projets présentés par les collèges cités ci-dessous et qui sont soumis à la Commission Permanente pour validation et financement.

Le coût s'élève à 4 438 € (les synthèses de ces projets figurent en annexe) :

Collège	Intitulé du projet	Responsables du projet	Partenaires	Financement sollicité en euros
François Villon MULHOUSE	Sursaut citoyen	- 2 professeurs, - l'assistante sociale scolaire, - 1 assistant d'éducation	- Mairie de Mulhouse - Musée de l'Automobile de Mulhouse	1 138
Molière COLMAR	Médiation par les pairs, pour les pairs	- Directeur, CPE, professeurs principaux de 6e, assistants pédagogiques, surveillants (15 pers.) - Assistante sociale, infirmière et psychologue scolaires	- Intervenante Association AMELY	3 000
Jean-Paul de Dadelsen HIRSINGUE	Bien vivre ensemble : année 2006-2007	- Enseignants, ATOSS du collège (12 pers.) - Infirmière, assistante sociale et médecin scolaires	- BPDJ, Police Nationale, AFPRA - Divers autres intervenants (club d'échec, danse) - Formateur de la « Ligue de l'Enseignement »	300

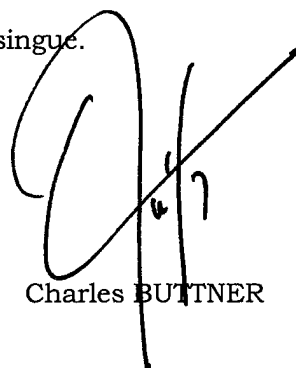
Compte tenu de l'intérêt de ces projets destinés à soutenir des actions visant à prévenir les incivilités et les violences scolaires, il est proposé d'attribuer un crédit global de 4 438 € pour les trois projets examinés par la Cellule Technique.

La dépense est à imputer au chapitre 65, nature 65.737, fonction 51, enveloppe 18389.

Je vous prie de bien vouloir m'autoriser à verser les financements correspondants aux collèges porteurs de projets :

- 1 138 € au collège François Villon de Mulhouse,
- 3 000 € au collège Molière de Colmar,
- 300 € au collège Jean-Paul de Dadelsen de Hirsingue.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires**  
**Cellule Technique du 12 Mars 2007**

<b>Porteur</b>	<b>Collège François VILLON - MULHOUSE</b>
<b>Intitulé</b>	« Sursaut citoyen »
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Au sein de ce collège classé « Ambition réussite », le projet s'inscrit par le biais de l'éducation à la citoyenneté dans le cadre d'une action de prévention de la violence. Les objectifs visés par ce projet consistent à réduire les actes d'incivilité et de violence au sein du collège en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ développant la notion de dialogue et d'écoute,</li> <li>➤ apprenant à partager des valeurs communes de solidarité et de respect entre élèves et, plus largement, entre personnes,</li> <li>➤ responsabilisant les élèves quant à leur comportement pour mieux vivre ensemble,</li> <li>➤ instaurant une dynamique de concertation d'élève à élève.</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<p>La mise en œuvre du projet permettra diverses actions.</p> <p>Dans un premier temps, il est prévu de former les élèves, élus, à leurs fonctions de délégués de classes. Il s'agira ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ de leur apprendre la prise de parole, l'argumentation et l'écoute d'autrui par le biais de la formation des délégués élèves de classe (<i>élaboration d'une charte, jeux de rôles avec interviews...</i>),</li> <li>➤ d'organiser avec eux des forums et des débats : il s'agira de mettre en pratique les apprentissages par l'animation d'un groupe de paroles,</li> <li>➤ de préparer des conseils de classe, par l'acquisition de techniques de prise de notes, de prise de parole, de collecte d'informations...,</li> <li>➤ de les éduquer à la responsabilité et à la prise d'initiatives.</li> </ul> <p>Afin de créer une dynamique de responsabilité au sein du groupe d'élèves délégués et de créer un sentiment d'appartenance à ce groupe, une « externalisation » de la formation semble indispensable. Aussi, il est envisagé de rassembler ponctuellement les élèves concernés dans les locaux du Musée de l'Automobile, lieu autre que le collège et néanmoins inscrit dans le schéma géographique du quartier où vivent ces jeunes.</p> <p>Il est prévu par la suite d'étendre cette action à l'ensemble des élèves du collège, par le biais de leurs représentants.</p>
<b>Intervenants directs, acteurs du projet</b>	Le projet sera mené par la seule équipe éducative du collège ( <i>des professeurs d'histoire et géographie, de mathématiques, l'assistante sociale scolaire et un assistant d'éducation</i> ), sans intervenant extérieur.
<b>Durée de l'action</b>	Après l'élection des délégués de classes le 9 octobre 2006, l'action sera menée jusqu'à la fin de l'année scolaire, à raison de plusieurs rassemblements ponctuels.
<b>Public</b>	Tous les élèves délégués des classes du collège, des 6 <sup>èmes</sup> aux 3 <sup>èmes</sup> y compris les classes de SEGPA, seront concernés par ce projet.
<b>Partenaires</b>	La Mairie de Mulhouse ( <i>pour le prêt du matériel de vote</i> ) et le Musée de l'Automobile ( <i>pour la location de salles de réunions</i> ) seront partenaires du collège dans la réalisation du projet.
<b>Budget Prévisionnel</b>	<p>Le coût de l'action s'élève à 1 288 € et correspond aux frais de location de salles et de visite du Musée de l'Automobile de Mulhouse (<i>pour 718,20 €</i>), à l'achat de 70 livrets « Le guide du délégué » (<i>pour 420 €</i>) et à l'achat de petit matériel (<i>pour 150 €</i>).</p> <p>Le montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général s'élève à 1 288 €.</p>

**Conclusions, avis de la Cellule Technique : Avis favorable pour une subvention de 1 138 €**  
*(hors frais d'achat de petit matériel, laissés à la charge du collège).*

**Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires**  
**Cellule Technique du 12 Mars 2007**

<b>Porteur</b>	<b>Collège MOLIERE - COLMAR</b>
<b>Intitulé</b>	« Médiation par les pairs, pour les pairs »
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Le Collège Molière est classé « Ambition Réussite » depuis le mois de septembre 2006.</p> <p>Face :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ aux bagarres de plus en plus fréquentes au sein, et aux abords immédiats du collège, ainsi que dans les deux écoles élémentaires alimentant le collège et faisant partie du réseau,</li> <li>➤ à l'apparition d'un phénomène de masse autour de ces bagarres,</li> <li>➤ à l'âge de plus en plus jeune des élèves (11 – 12 ans) et à la féminisation de ces bagarres, qui deviennent inquiétants,</li> </ul> <p>l'équipe éducative, très préoccupée, souhaite, après avoir évoqué ce problème à plusieurs reprises en Assemblée Générale, mettre en place des moyens efficaces pour lutter contre ces phénomènes de violence gratuite.</p> <p>Les objectifs à atteindre consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ sensibiliser et responsabiliser les élèves à la prévention et à la gestion des conflits,</li> <li>➤ réduire de manière significative le nombre des bagarres au collège et aux abords immédiats de l'établissement.</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Le déroulement de l'action passera par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ une phase de sensibilisation de tous les élèves de 6<sup>ème</sup> à la gestion des conflits,</li> <li>➤ une formation d'élèves médiateurs,</li> <li>➤ une sensibilisation d'adultes médiateurs au sein de la communauté éducative.</li> </ul> <p>Pour accompagner les phases de sensibilisation et assurer la formation, le collège fera appel à une intervenante de l'Association AMELY (<i>Association de Médiation de Lyon</i>).</p> <p>La mise en place d'une charte de gestion des conflits devrait clôturer le projet mené sur toute l'année scolaire 2007-2008.</p>
<b>Intervenants directs, acteurs du projet</b>	Une quinzaine de membres de la communauté éducative ( <i>professeurs principaux des classes de 6<sup>ème</sup>, CPE, surveillants, assistants pédagogiques, documentaliste, assistante sociale, infirmière et psychologue scolaire</i> ) sera associée à la sensibilisation à la médiation.
<b>Durée de l'action</b>	<p>Le démarrage de l'action est prévu en octobre 2007.</p> <p>La formation à la médiation s'achèvera courant janvier 2008 et sera suivie, jusqu'à fin juin 2008, d'une période de supervision assurée par l'intervenante de l'association AMELY.</p>
<b>Public</b>	Tous les élèves des sept classes de 6 <sup>ème</sup> seront concernés par la phase de sensibilisation à la médiation puis, une vingtaine d'élèves volontaires bénéficiera de la formation proprement dite.
<b>Partenaires</b>	Une intervenante de l'Association AMELY assurera la formation des élèves à la médiation.
<b>Budget prévisionnel</b>	<p>Le coût de l'action s'élève à 3 470 € et correspond aux frais d'intervention de la formatrice de l'Association AMELY, pour 2 400 € et à ses frais de déplacements et d'hébergement, pour un montant de 1 070 €.</p> <p><b>Le collège sollicite auprès du Conseil Général une subvention de 3 000 €, le complément de financement de 470 € sera assuré par des crédits ZEP.</b></p>

**Conclusions, avis de la Cellule Technique : Avis favorable pour une subvention de 3 000 €.**

**Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires**  
**Cellule Technique du 12 Mars 2007**

<b>Porteur</b>	<b>Collège Jean-Paul de DADELSEN - HIRSINGUE</b>
<b>Intitulé</b>	Bien vivre ensemble : année 2006-2007
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Le collège, situé en zone rurale, accueille plus de 550 élèves, originaires d'une quinzaine de villages.</p> <p>Depuis trois ans, l'établissement compte trois classes supplémentaires : deux classes de SEGPA (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) et une classe d'UPI.</p> <p>Le fait que les élèves de ces classes et ceux de « circuit ordinaire » ne se connaissent pas et n'ont pas de liens entre eux, crée des situations de rejet, voire d'exclusion, qui peuvent aboutir à des violences verbales et/ou physiques.</p> <p>Les objectifs visés sont multiples puisqu'il s'agit de créer des liens entre tous les élèves des différentes sections, de prévenir la violence scolaire, ou d'y apporter une réponse, de développer, chez les élèves, les notions de citoyenneté et de responsabilité et de développer leur sensibilité par rapport aux facteurs intervenant dans leur santé, leur qualité de vie et l'environnement.</p>
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Pour réaliser ce projet et atteindre les objectifs visés, le collège a souhaité mettre en œuvre un certain nombre d'activités (<i>un atelier danse, un atelier échecs, des ateliers de théâtre, différents concours, une action petit déjeuner</i>) ainsi que des interventions dispensées par des professionnels ou des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ le SDIS, la Gendarmerie, la Police Nationale, pour le volet « Citoyenneté »,</li> <li>➤ l'AFPRA, le CAP, COLECOSOL (<i>Collectif pour la promotion du commerce équitable en Alsace</i>) pour les volets « Hygiène et équilibre alimentaire » et « Conduites à risques »,</li> <li>➤ la Ligue de l'Enseignement, pour la formation des délégués de classes,</li> <li>➤ un animateur de jeu d'échecs et un professeur de danse.</li> </ul> <p>Au cours des trois dernières années scolaires, le collège a pu mener à bien trois projets inscrits dans le cadre de la prévention des violences scolaires.</p> <p>La charte « Bien vivre ensemble » créée en 2003-2004, a été exploitée en 2004-2005 à travers différents outils (<i>Théâtre-Forum, exposition, questionnaire...</i>).</p> <p>Au cours de l'année scolaire 2005-2006, certains aspects (<i>le respect des lieux et des personnes, l'écoute, le « faire ensemble »</i>) ont été développés de façon plus précise ;</p> <p>Le présent projet s'inscrit comme une suite logique et complémentaire des actions entreprises précédemment. Si la totalité de ce projet, ambitieux, ne se réalise pas d'ici la fin de l'année scolaire, la formation des délégués semble, quant à elle, essentielle.</p>
<b>Intervenants directs, acteurs du projet</b>	Une quinzaine de membres de l'équipe éducative participeront à ce projet ainsi que les parents membres du CESC.
<b>Durée de l'action</b>	Le projet global sera mené sur toute la durée de l'année scolaire 2006-2007 avec un temps fort au cours du troisième trimestre, pendant lequel sera dispensée la formation des délégués élèves.
<b>Public</b>	Tous les élèves du collège seront concernés par les différentes actions mises en œuvre dans le cadre du projet global. Le groupe des élèves délégués de classes bénéficiera d'une formation spécifique.
<b>Partenaires</b>	Un grand nombre de partenaires ou intervenants ont, ou vont, participer à la réalisation du projet ( <i>SDIS, BPDJ, Police Nationale, AFPRA, le CAP, la Ligue de l'Enseignement, COLECOSOL,</i>
<b>Budget Prévisionnel</b>	<b>Le montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général s'élève à 300 €</b> et correspond aux seuls frais d'intervention ( <i>deux journées, à raison de 150 € /journée</i> ) du formateur de la Ligue de l'Enseignement.

**Conclusions, avis de la Cellule Technique : Avis favorable pour une subvention de 300 €.**